

CONDITIONS DE LOCATION - GITE LA GREK

Attention : bien vérifier que votre contrat d'assurance Habitation Principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances) : le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. En cas de possessions de valeur, téléphones, ordinateurs, bijoux etc... les clients sont requis de se procurer une assurance personnelle, ceci est de leur responsabilité et à leur coût.

1. DISPOSITIONS GENERALES

- Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de service. Un état des lieux, l'inventaire du mobilier et des divers équipements, sera fait au début et à la fin du séjour par le propriétaire ou son représentant et le locataire. Le logement sera rendu en ordre et dans le même état de propreté qu'à l'arrivée dans les lieux. Une caution de 300 euros par gîte ou de 400 euros par duplex sera payée, remboursable au moment du départ.
- A l'arrivée le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

2. PAIEMENT

- La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes selon la date indiquée. La réservation sera provisoire jusqu'à cette date mais le locataire sera prioritaire pour le logement visé. Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée dans la location.
- Nous n'acceptons pas les cartes, paiements en chèque ou en liquide, virements possibles dans certains cas.

3. UTILISATION

- Nous vous remercions de bien vouloir respecter la maison et la terrasse qui sont entièrement non-fumeur
- Le nombre de locataires ne pourra dépasser la capacité d'accueil indiquée sur le contrat sans accord préalable. De même, la location ne pourra bénéficier à des tiers sans accord préalable.
- Nous fournissons tout le linge de maison et pour les longs séjours, une fois par semaine le linge sale pourra nous être remis en échange de linge propre. Nous demandons à nos clients de bien vouloir défaire les lits et de faire une pile du linge sale avant leur départ.
- Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant le séjour et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de 20 euro de l'heure de travail à effectuer.
- Une machine à laver le linge est mise à disposition.
- Les jeux de plein air pourront être utilisés sous la seule responsabilité des parents et sans occasionner de gêne pour les autres résidents.

4. ANNULATION

- Toute annulation doit être notifiée par tel ou mail et ensuite par lettre recommandée ou e-mail avant l'entrée en jouissance : les arrhes restent acquises au propriétaire et le propriétaire peut disposer de sa location.
- Suite à l'entrée en jouissance le coût du séjour est acquis au propriétaire.
- En cas d'annulation de la location par le propriétaire, ce dernier versera le double du montant de la caution qu'il a perçu.